**Royaume du Maroc**



**Ministère de l’Aménagement du Territoire National,**

**de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Réunion avec les Agences Urbaines sur le bilan 2020 et les perspectives 2021**

Dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales visant une relance économique résiliente et durable, Madame Nouzha BOUCHAREB, Ministre de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville a initié une série de réunions de travail avec les entités du Ministère afin de dresser le bilan de l’année 2020 et les perspectives de 2021. La première rencontre a été dédiée aux 29 Agences urbaines afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et des investisseurs et améliorer le climat des affaires.

**Digitalisation, simplification des procédures, relance de l’investissement…**

Cette réunion était une occasion pour mettre en avant la continuité du service public depuis le confinement à ce jour grâce à la mobilisation de toutes les forces vives et la généralisation de la dématérialisation. Les 19 e-services lancés ont permis de maintenir le service à hauteur de 33% au 23 mars 2020 pour atteindre 96% au 19 décembre 2020. Ce qui a permis d’atténuer l’impact de la crise sanitaire sur le secteur de l’habitat et de l’urbanisme. Ainsi, les dossiers instruits par les agences urbaines en 2020 ont totalisé environ 76.000, soit moins 25% par rapport à 2019, dont 69% ont reçu un avis favorable.

En ce qui concerne les délais d'instruction de dossiers d’autorisation par les AU, les mesures prises ont permis de réduire la durée moyenne à 1 journée pour les petits projets et à 5 jours pour les grands projets.

Aussi, afin de redynamiser l’investissement et maintenir les emplois, l’initiative «Casier Zéro» visant le réexamen des grands projets en souffrance, initiée en mai dernier, a permis le traitement de 2879 projets, dont 1500 (soit 52%), ont reçu un avis favorable. Une opération qui contribuera à générer un investissement global de 12,41 milliards de DH et la création de près de 50000 emplois directs.

Toujours dans le cadre de la relance de l’investissement, l’opération lancée ciblant les lotissements qui connaissent des difficultés de réception des travaux, 2633 lotissements et groupements d’habitations ont été identifiés et remis sur les rails. Ces projets totalisent près de 180.000 lots, soit un investissement potentiel de 31,3 milliards de DH.

Aussi la planification urbaine n’a pas été freinée par la crise liée à la Covid-19. En matière de couverture en documents d’urbanisme, 112 documents d’urbanisme ont été homologués à fin 2020.

**Démocratisation de l’information, Amélioration des conditions de la vie des citoyens…**

Conscient de l’importance de la démocratisation de l’information territoriale dans le développement territorial pour informer les décideurs et le grand public et participer à redynamiser l’investissement, le Ministère a œuvré pour la mise en ligne des documents d’urbanisme homologués, via le lien <https://geoportail.marocurba.gov.ma/>.

Pour améliorer le cadre de vie des citoyens issus du monde rural, les Agences urbaines ont instruit au cours de 2020, 21168 dossiers représentant de la demande nationale. Sur ce total, 76,5% ont reçu des avis favorables, dont 82% concernent des projets sur une superficie de moins de 5000 m².

Lors de cette rencontre, Madame la Ministre a insisté sur les priorités de 2021. Des contrats-programmes seront signés, avec toutes les entités du ministère au niveau de chaque région, afin de préserver les acquis, améliorer le service public au profit des citoyens et des investisseurs, simplifier les procédures et créer de la richesse. Ses orientations ont porté sur l’accélération du processus de la dématérialisation, la prolongation de l’opération «casier zéro» à fin mars prochain, l’accompagnement des grands projets d’habitat menés par le Ministère notamment les logements sociaux, l’amélioration de l’écoute des territoires et des délais de traitement des dossiers, la récupération du gap perdu (moins de 25% de dossiers instruits en 2020) ainsi que la couverture des territoires en documents d’urbanisme.